

Compte-rendu de séance du conseil municipal

Du mardi 14 mai 2019 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Patrick HALTER, M. Jean-Louis LEMARCHAL, M. Georges LAMBERT, Mme Alice BENICHOUCORDELLIER, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, M. Jean-Claude ROUSSEL, Mme Danièle TURBIARZ.

Absents : Mme Florence RESTELLI

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : Mme Florence RESTELLI donne procuration à Mme Alice BENICHOUCORDELLIER.

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

2 - Décision modificative Numéro 1/2019 :

En vue d'employer éventuellement du personnel de l'association AIR (Association intercommunale de réinsertion), il convient de budgéter un montant. Nous avons reçu un chèque concernant le sinistre du poteau électrique chemin de la Blandine que nous devons passer en comptabilité et budgéter la dépense pour effectuer les travaux ; enfin modifier la ligne comptable pour l'achat du camion.

Section de fonctionnement

	Dépenses		Recettes	
6413 Non titulaires	-3000.00	7788	produits excep divers	2987.84
6416 Emplois d'insertion	+3000.00	7788	Reverst franchise sinistre	120.00
023 Virt à section investissement	3057.84			
Total	3057.84			3057.84

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
21571 Achat camion	-21500.00	021	Virt de section fonctionnement	3057.84
2182 Achat camion	+21500.00			
2151 Travaux électricité Chemin Blandine	3057.84			
Total	3057.84			3057.84

3 - Délibération pour l'adhésion à Territoire numérique pour la dématérialisation du marché public concernant les travaux dans l'église Notre-Dame :

Danièle TURBIARZ présente au conseil municipal l'obligation depuis octobre 2018 d'avoir un profil acheteur dématérialisé pour les marchés publics supérieurs à 25000€HT. Elle propose d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public GIP e-bourgogne-franche-comté pour un montant de 1130€ (année civile). La prestation comprend la formation et l'assistance pour l'accès aux marchés publics dans un premier temps, puis tout ce qui sera dématérialisé ultérieurement.

Vu les obligations légales à respecter avant d'engager la procédure, Mr le Maire propose d'adhérer au 01/09/2019 ; il convient également de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, ainsi qu'un membre suppléant.

Mr Georges LAMBERT propose sa candidature au poste de représentant, Patrick HALTER au poste de suppléant.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour, Mme Danièle TURBIARZ ne prenant pas part au vote, l'adhésion au GIP à la date du 01/09/2019 et la nomination de Mr Georges LAMBERT et Patrick HALTER.

4 - Signature de la convention pour la stérilisation de 10 chats :

Une nouvelle convention avec la SPA est en cours de signature. Il a été constaté à divers endroits du village, une diminution de chats errants.

5 - Le point sur l'urbanisme :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé depuis le 01/01/2019 ainsi que diverses demandes de travaux dont changement de fenêtres, isolation extérieure, toiture ...

6 - Le point sur les travaux :

- Entretien et débroussaillage des chemins de tout le village, taille hortensia, déplacement pour achat camion, rempotage et préparation semis pour fleurissement, mise à jour du panneau d'affichage entrée du village, réparation volet maternelle, transport bacs à verres à la déchetterie, installation panneaux électoraux, remise en service de l'eau au SAUGEOIS, distribution cartes électorales et courrier divers, pavoisement. Formation sur deux jours pour Matthieu ROUSSEL de la conduite de nacelle 1B.

Le travail de Matthieu, est apprécié par les habitants du village.

7 - Le point sur les projets :

EGLISE NOTRE DAME

- Restauration de la charpente : Monsieur Bertrand COHENDET, architecte du PATRIMOINE nous a adressé le dossier APD(avant-projet définitif) et le dossier DPC (permis de construire).

Une réunion s'est tenue en mairie le 14 mai 2019 pour faire le point et réceptionner le nombre d'exemplaires nécessaires à renvoyer aux différents organismes (DRAC, PREFECTURE, ABF, ECLA ..)

- Dossier accessibilité église NOTRE DAME : Mme ANTOINE s'est adressée à Monsieur Hervé LOMAZZI, responsable pour l'accessibilité des monuments inscrits au Patrimoine des Bâtiments Historiques pour obtenir les dérogations nécessaires. Ces dérogations liées aux contraintes de la conservation du patrimoine architectural concernent à la fois l'entrée principale rue Neuve (impossibilité d'installer une rampe amovible pour pallier la hauteur de la marche extérieure du fait de la proximité de la route départementale) et l'entrée secondaire Place du 11 juillet (impossibilité de changer les battants dont la largeur de passage utile minimale est insuffisante).

PANNEAU AFFICHE SUR MUR PRIVE :

Au niveau de la Maison d'Assistante Maternelle : Mme ANTOINE précise la nouvelle réglementation de l'affichage publicitaire. Le Maire a l'initiative des règlements locaux de publicité (RLP) pour adapter la réglementation nationale aux circonstances locales. Dans les communes dotées d'un RLP, le maire assure la police de publicité. Il est destinataire des déclarations préalables et délivre les autorisations pour les publicités lumineuses et les enseignes.

Dans les communes non dotées de RLP, ce qui est le cas de Conliège, c'est le Préfet qui assure la police de la publicité.

Cette mise en place est donc parfaitement légale bien que regrettable (déclaration adressée dans les règles à l'Etat, mairie prévenue). Il conviendra donc de se doter d'un RLP local afin d'éviter tout affichage indésirable.

PASSAGES PIETONS :

L'entreprise VIASYSTEM est relancée pour la reprise de 3 passages et du tourne à gauche.

8 - Problème de stationnement dans la rue haute :

M. le maire fait état des difficultés de stationnement dans la rue haute et notamment en face de l'impasse des Sommières. Des solutions seront étudiées en commission pour remédier à cet état de fait .

9 - Délibérations concernant les travaux de Notre-Dame :

Le 15 avril le Conseil MUNICIPAL a délibéré à l'unanimité pour obtenir l'autorisation de la DRAC pour réaliser les travaux de restauration et demander les subventions DRAC, REGION , CONSEIL DEPARTEMENTAL.

10 - Délibération concernant la réfection de la Croix de Mission :

La croix de mission, petit patrimoine, située à l'entrée du village a subi un sinistre le 13 juin 2016. Depuis cette date, la commune n'a engagé aucun travaux pour des raisons financières.

Par ailleurs, des Conliégeois (es) ont envisagé la restauration de la croix et mis en œuvre une souscription en collaboration avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de la Vallée de la Vallière. Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres du village.

L'association ASPVV souhaite participer à la restauration de ce patrimoine et a déjà fait établir un devis (montant : 4783.08€)

Il est proposé, pour des raisons de sécurité de déplacer la croix de quelques mètres. Une commission sera créée pour décider du nouvel emplacement en accord avec les personnes participantes. Un devis réactualisé sera demandé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de rénovation de la croix de mission suivant ses conditions.

11- Délibération sur la prise de compétence eaux pluviales par ECLA :

La Loi n°2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes précise que la compétence « eaux pluviales » deviendra une compétence obligatoire pour ECLA à compter du 01/01/2020. En attendant cette date, cette compétence est facultative.

L'absence de précision sur la compétence « assainissement » dans les statuts d'ECLA s'interprète comme désignant la seule compétence « assainissement des eaux usées ». Le service de gestion des eaux pluviales urbaines n'en fait pas partie. Or dans la pratique, la régie d'assainissement d'ECLA exerce jusqu'à présent une grande partie de cette compétence.

Par délibération du 15/11/2018, ECLA a décidé :

- d'exercer la compétence pluviale dans les mêmes conditions que celles appliquées en 2018 et réparties et réparties selon le schéma joint,
- de définir durant l'année 2019 les limites de cette compétence
- de solliciter les Communes sur cette proposition

L'avis du conseil municipal est sollicité sur cette proposition.

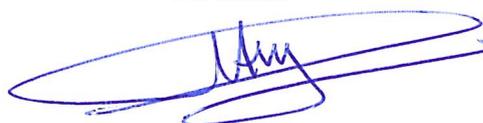
Le conseil municipal, après délibération, approuve le transfert à ECLA de la compétence gestion des eaux pluviales telle que définie par l'article R 2226-1 du code général des collectivités territoriales, à l'unanimité.

12 - Questions diverses :

- Mr le Maire informe sur le tableau de présence des élus pour les élections européennes.
- Mr le Maire lit une lettre de Chantal Dumont, présidente de la fanfare Conliégeoise, pour ses 95 ans. Un concert sera donné à l'église Notre-Dame le 16 juin à 16H.
- Mr le Maire informe d'un courrier du président d'ECLA à SFR concernant le retard pris dans le transfert du déploiement de la fibre à ORANGE.
- Florence RESTELLI informe le conseil par courrier, que le Valtroquet va tenir un stand sur les marchés de la vallée dont Conliège.
- Danièle TURBIARZ informe que le terrain avec une caravane situé sur le chemin du Mont à 200 mètres de chez elle, est envahi de déchets. Mr le Maire va envoyer un courrier.
- Jean-Louis LEMARCHAL informe qu'une représentation théâtrale du Festival des Caves aura lieu le 30 mai 2019 à Conliège.
- Didier MENETRIER informe de la tenue des jeux Intervillages le 25 mai 2019 à Briod.
- Jean-Claude ROUSSEL rappelle le besoin de sécurisation des locaux communaux chemin de la gare. Plusieurs pistes sont étudiées : Télésurveillance, Tracker sur le camion etc.

Fin de la séance à 22 H 15

Le Maire

A blue ink signature of Roger REY, consisting of a stylized 'R' and 'EY' followed by a horizontal line.

Roger REY